

WCC-2012-Res-001-FR

Renforcer le processus des motions et améliorer l'application des Résolutions de l'UICN

CONSIDÉRANT que la force et l'engagement de l'UICN reposent sur ses Membres et que cette force et cet engagement se manifestent tous les quatre ans, lorsque les Membres du monde entier se réunissent à l'occasion du Congrès mondial de la nature dans l'objectif de débattre des motions visant à répondre à la problématique environnementale de toute la planète ;

RECONNAISSANT que les processus des motions et de mise en œuvre des Résolutions apportent une importante contribution aux politiques de l'UICN, à ses objectifs intersessions et à son Programme ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que les résolutions doivent être cohérentes et se renforcer mutuellement ;

RAPPELANT les Résolutions de précédentes sessions du Congrès mondial de la nature ayant trait au processus des motions, y compris les Résolutions 4.001, 4.002, 4.003, 4.009, 4.010 et 4.011 (énumérées dans l'annexe) ;

RECONNAISSANT que tous les Membres ont un intérêt envers la forme et la fonction, ainsi que le mode de présentation et d'application des Résolutions approuvées par le Congrès ;

CONSCIENT du droit des Membres de l'UICN de proposer des motions et gardant à l'esprit le besoin d'appliquer réellement les Résolutions et d'obtenir des résultats vérifiables ;

PRÉOCCUPÉ de constater que l'absence de langage précis dans les paragraphes du dispositif des motions peut retarder l'application et absorber des ressources déjà limitées ;

PRENANT NOTE de l'analyse menée par le Comité de la gouvernance du Conseil 2008-2012 dans le but d'identifier les problèmes liés au processus des motions, ceux qu'il convient de résoudre et la nécessité d'améliorer l'application des Résolutions ;

TENANT COMPTE du rapport établi par le Comité national espagnol de Membres de l'UICN intitulé « Diagnostic et évaluation du statut de l'application des Résolutions et des recommandations de l'UICN approuvées par le Congrès mondial de la nature à sa 4^e Session à Barcelone en 2008 », achevé en décembre 2011 en collaboration avec les Membres espagnols et latino-américains, le Secrétariat et les Commissions de l'UICN ;

NOTANT AUSSI que le rapport espagnol :

- a. souligne certaines faiblesses dans le fonctionnement de l'Union ; et
- b. conclut qu'une réforme en profondeur est nécessaire, notamment en ce qui concerne le processus des motions ;

CONSTATANT que la réussite de la mise en œuvre des Résolutions et des Recommandations a été entravée, en Espagne, par plusieurs éléments au cours de la période intersessions 2008-2012, notamment l'absence :

- a. d'organigramme de l'UICN qui aurait permis de faciliter la communication sur des questions ponctuelles et d'améliorer la compréhension du mode de fonctionnement interne ;

- b. de coopération mutuelle entre le Secrétariat et les composantes de l'Union ;
- c. de complémentarité des actions entreprises par le Secrétariat et les composantes de l'Union s'agissant de la mise en œuvre des Résolutions et Recommandations ;
- d. de communication imputable à l'inexistence des canaux appropriés convenus au préalable ;
- e. de plan d'action accompagnant chaque motion et facilitant sa mise en place et son suivi, ainsi que de descriptif des actions que chaque Partie s'engage à mener à bien ; et
- f. d'informations pertinentes sur le portail des Membres ;

CONVAINCU que tous les éléments constituant l'Union – les Membres, les Commissions, les Comités nationaux et régionaux et le Secrétariat – ont intérêt à la mise en œuvre des Résolutions de l'UICN adoptées par le Congrès mondial de la nature ;

CONVAINCU EN OUTRE que le succès de l'application des Résolutions dépend de la participation des auteurs et/ou des parrains des motions ;

RECONNAISSANT toutefois que les conséquences financières de certaines motions sur le budget de l'UICN restent souvent floues ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que l'attribution efficace des ressources renforce l'efficacité de l'UICN ;

APPRÉCIANT les efforts déployés par le Secrétariat de l'UICN pour mettre en œuvre la Résolution 4.011 *Mise au point d'un système automatisé permettant d'enregistrer les activités des membres relatives aux Résolutions et Recommandations, afin d'améliorer la présentation de rapports lors de chaque Congrès mondial de la nature et dans l'intervalle entre deux Congrès* approuvée par le Congrès mondial de la nature à sa 4^e Session (Barcelone, 2008), qui appelle à la création et à l'application d'un système de suivi pour les motions, basé sur les informations envoyées par les Membres de l'UICN au moyen d'un dispositif en ligne automatisé ;

NOTANT que ces efforts ont accru la nécessité d'informer les Membres de l'UICN sur les mesures prises pour appliquer les motions approuvées ; et

CONSCIENT que le système automatisé interactif de suivi des motions est encore sous-utilisé et que, malgré l'application de la Résolution 4.011, les informations sur l'application des Résolutions disponibles sur le site Internet interactif restent limitées ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. APPELLE la Directrice générale à améliorer la coopération et la communication entre toutes les composantes de l'UICN pour ce qui a trait à la mise en œuvre des Résolutions, au moyen des canaux appropriés et convenus au préalable.
2. PRIE INSTAMMENT la Directrice générale :
 - a. de soutenir le rôle des Comités nationaux et régionaux en matière d'application dans les régions où ils sont actifs ; et

- b. d'examiner et de surveiller la mise en œuvre des Résolutions pour contribuer à la coordination des efforts d'application et éviter des efforts redondants.
3. ÉTABLIT le « Groupe consultatif sur les motions et l'application des Résolutions » (ci-après dénommé « Groupe consultatif »), constitué de neuf membres au maximum et chargé de réviser les pratiques en vigueur et de formuler des propositions à soumettre aux Membres de l'UICN, en vue de renforcer le processus des motions et l'application des Résolutions de l'UICN.
 4. EXHORTE la Directrice générale à :
 - a. renforcer le système de suivi automatisé interactif pour garantir un suivi plus efficace de l'application des Résolutions tenant compte des recommandations du Groupe consultatif ; et
 - b. informer les Membres, sur une base annuelle, des mesures prises pour appliquer ces motions en présentant, notamment sur le portail des Membres, les résultats obtenus dans le cadre du processus d'application des Résolutions.
 5. DONNE INSTRUCTION au Groupe consultatif :
 - a. de s'appuyer sur les analyses existantes visant à améliorer le processus des motions, y compris les consultations antérieures avec les Membres de l'UICN ;
 - b. de poursuivre l'analyse des questions concernant le processus des motions, y compris mais pas exclusivement pour déterminer :
 - i. quelles sont les relations entre les motions et le *Programme de l'UICN 2013-2016* pour la prochaine période intersessions ;
 - ii. si les projets de motions doivent être accompagnés de propositions de mesures à prendre pour appliquer les actions définies dans les motions ;
 - iii. la mesure dans laquelle les auteurs doivent être priés d'estimer le coût éventuel de la mise en œuvre des actions ;
 - iv. si les motions proposées doivent énoncer le rôle que les auteurs, parrains et autres acteurs joueront dans l'application ;
 - v. quels sont les avantages et/ou les désavantages de prolonger les délais de soumission des motions à la Directrice générale avant l'ouverture du Congrès mondial de la nature ;
 - vi. si le paragraphe 54 des Règles de procédure portant sur les décisions reprises de sessions précédentes du Congrès mondial de la nature doit être révisé ;
 - vii. comment les Membres peuvent tirer le meilleur parti du processus des motions pour soutenir leurs travaux ;
 - viii. si la période effective des motions doit être limitée dans le temps ;
 - ix. si l'on doit limiter le nombre de mots dans le préambule ;

- x. si les motions, dans la mesure du possible, doivent être débattues dans les forums régionaux de la conservation dans l'objectif de coordonner la soumission des motions au niveau régional ; et
 - xi. comment résoudre le problème du nombre croissant de motions ;
 - c. d'examiner d'autres mesures de renforcement de la mise en œuvre et du suivi des Résolutions adoptées par le Congrès mondial de la nature ; et
 - d. d'étudier les raisons pour lesquelles les Résolutions ne sont pas appliquées.
6. **DONNE INSTRUCTION** au Président de solliciter des candidatures au Groupe consultatif, dès adoption de la présente motion.
 7. **DEMANDE** aux Membres de soumettre au Président, par voie électronique, des candidatures au Groupe consultatif ne dépassant pas une page, le 14 septembre à 12:00 au plus tard.
 8. **DEMANDE** au Président, sur réception des candidatures, de déterminer la composition du Groupe consultatif en tenant compte de la connaissance des procédures de l'UICN, des compétences, de la représentation géographique, de la parité hommes-femmes et de l'équilibre entre les générations.
 9. **DEMANDE EN OUTRE** au Président d'annoncer la composition du Groupe consultatif à la dernière séance du Congrès mondial de la nature 2012.
 10. **CONFIE** au Président la tâche de superviser le fonctionnement du Groupe consultatif.
 11. **INVITE** toutes les composantes de l'UICN à contribuer activement, si nécessaire, aux travaux du Groupe consultatif.
 12. **CHARGE** le Conseil, avec l'aide de la Directrice générale, de faire en sorte que les travaux du Groupe consultatif soient communiqués aux Membres pour commentaires et révisés à la lumière des commentaires reçus.
 13. **DEMANDE** que chaque proposition soit soumise au vote par voie électronique avant la fin de 2014 afin qu'un processus des motions révisé et de mise en œuvre amélioré des Résolutions soit applicable et en vigueur lors des préparatifs du Congrès mondial de la nature de 2016.

Annexe :

Résolution 4.001 *Renforcer les liens entre les membres, les Commissions et le Secrétariat de l'UICN*

Résolution 4.002 *Coordination du Programme de l'UICN*

Résolution 4.003 *Renforcer les Comités nationaux et régionaux de l'UICN*

Résolution 4.009 *La transparence du Conseil de l'UICN*

Résolution 4.010 *Mise en œuvre des résolutions du Congrès*

Résolution 4.011 *Mise au point d'un système automatisé permettant d'enregistrer les activités des membres relatives aux résolutions et recommandations, afin d'améliorer la présentation de rapports lors de chaque Congrès mondial de la nature et dans l'intervalle entre deux Congrès*